



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juin 2025
Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin, à vingt heures huit, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 06 juin 2025, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

19 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M BAR, Mme LECOCQ, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, MM. PERROTTE et, Mme FERNANDES FERREIRA.

1 membre absent : M. COULON

2 procurations : M. LOMBARD (pouvoir à Mme GALINDO), M. CONDAL (pouvoir à M CAMBOU)

Secrétaire de séance : Mme BOILLON

 Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

- ✓ **Délibération 2025-110** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi :		13h30-17h30
Mardi :	9h00-12h30	et 13h30-19h00
Mercredi :	9h00-12h30	et 13h30-17h30
Jeudi :	9h00-12h30	et 13h30-17h30
Vendredi :	9h00-12h00	
Samedi :	8h30-12h00	

 Passage en compte financier Unique Budget Principal

- ✓ **Délibération 2025-111** : le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le passage en CFU au 1^{er} janvier 2026

 Passage en compte Financier Unique Service EAU

- ✓ **Délibération 2025-112** : le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le passage en CFU au 1^{er} janvier 2026

✚ **Passage en compte financier Unique Centre Communal d'Action Sociale**

- ✓ **Délibération 2025-113** : le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le passage en CFU au 1^{er} janvier 2026

✚ **Subvention exceptionnelle à l'AIPEEN (journée du 17 mai 2025)**

- ✓ **Délibération 2025-114** : le Conseil Municipal, par vingt (20) voix POUR (MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mmes CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, et LAVRADAS, GLELE-TAMION, et CONDAL, Mme FERNANDES FERREIRA), MM. PERROTTE, faisant parti de l'association, ne prenant pas part au vote décide d'accorder une subvention exceptionnelle de deux cent quatre-vingt-sept euros (287 €) à l'AIPEEN

✚ **Demande de subvention DETR pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle à l'école**

- ✓ **Délibération 2025-115** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un lave-vaisselle à convoyeur destiné à la restauration scolaire, et autorise Monsieur Le Maire à solliciter des aides financières au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

✚ **Tarification des activités culturelles ou sportives**

- ✓ **Délibération 2025-116** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toute convention ou document nécessaires à la mise en place des dites activités à savoir Cours de Fitness/salsa/danse de salon (1h00), et de fixer les tarifs de participation pour les habitants comme suit **150€** pour les Noailles et **180€** pour les habitants hors Commune.

✚ **Convention régie publicitaire PUBLIMONTRE**

- ✓ **Délibération 2025-117** : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par dix-neuf (19) voix POUR (MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, M. PERROTTE, Mme FERNANDES FERREIRA) et deux (2) abstentions (M. CONDAL et M. CAMBOU), autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la société PUBLIMONTRE.

✚ **Demande de subvention cd60 et État classe mobile et ordinateurs enseignants**

Délibération 2025-118 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'acquisition d'une classe mobile et d'ordinateurs à l'équipe enseignante, et sollicite les aides nécessaires auprès des différents partenaires.

Approbation de l'avenant n°2 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO) pour l'opération dite "La Ferme" - Engagement des montants de travaux de démolition

Délibération 2025-119 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant N°2 à la convention de portage foncier conclue avec l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires, d'autoriser la réalisation des travaux de démolition Totale, et d'approuver l'actualisation de l'enveloppe globale de cette **opération**

	Actuellement validé	Évolution proposée	TOTAL
Acquisition	585 000 €	0 €	585 000 €
Travaux	30 000 €	+ 300 000 €	330 000 €
TOTAL	615 000 €	+ 300 000 €	915 000 €

+ Cession de la parcelle C1586

Délibération 2025-120 : le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à vendre par acte administratif la parcelle C1586 au prix de 3000€ frais d'acte inclus.

+ Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NOAILLES

Délibération 2025-121 : le conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au lancement de la procédure simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, puis détermine les modalités suivantes de la mise à disposition du public soit en le consultant sur le site www.noailles60.fr ou en adressant un mail par voie électronique à l'adresse suivante urbanisme@noailles60.fr.

+ Modification du Règlement Intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Délibération 2025-122 : le conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires en précisant que les encaissements sur la régie se feront désormais en Mairie.

+ Signature des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF

Délibération 2025-123 : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des conventions.

+ Convention occupation du domaine public pour l'occupation des locaux de la MAM

Délibération 2025-124 : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le collectif la MAM enchantée, et fixe la tarification de la redevance à 800 euros par mois.

Convention de partenariat culturel 2024-2025 avec le Théâtre du Beauvaisis

Délibération 2025-125 : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au partenariat avec le théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2024/2025.



Rapport de la CRC concernant l'ADTO-SAO exercices 2018 à 2023.

Délibération 2025-126 : le conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte du rapport définitif pour les exercices 2018 à 2023, et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

Le Maire,
Benoît Biberon

Le Secrétaire de séance,
Emmanuelle BOILLON